

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1088

Artikel: Entreprises : l'exigence de transparence du deuxième degré
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021945>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'exigence de transparence du deuxième degré

Le monde financier exige des entreprises qu'elles renseignent clairement les investisseurs sur leur état de santé. Cette logique pourrait aussi profiter aux travailleurs et à la protection de l'environnement: il faut savoir utiliser l'outil.

(ag) Il y a trente ans, le confidentialisme passait pour une vertu de gestionnaire. Nestlé ne publiait pas de bilan consolidé. Et Hoffman-La Roche ne diffusait pas ses comptes et son rapport de gestion annuel: il fallait faire des démarches auprès d'une bibliothèque universitaire, section économie, pour l'obtenir.

Depuis, des progrès ont été réalisés sous la pression de la bourse, qui a, on le sait, des comportements parfois aberrants mais aussi des exigences rationnelles. La qualité d'un placement exige que soient connues toutes les données qui permettent d'apprécier les risques. Les analystes financiers ont exercé leur pression. Elle culmine aujourd'hui dans les classements d'instituts spécialisés, tels Moodys Rating ou Standard and Poors Rating qui distribuent leurs A à l'intention des investisseurs comme d'autres leurs toques ou leurs étoiles. Les grandes sociétés ont dès lors admis qu'il était dans leur intérêt bien compris de jouer (jusqu'à un certain point) le jeu de la transparence. Ce qui était refusé aux actionnaires, par ailleurs dociles, et aux travailleurs, dépourvus de moyens de pression, fut obtenu, leçon de vie, par la bourse.

Après la sécurité, la qualité

La sécurité du placement ne justifie pas tout. Une deuxième exigence, celle de la qualité du placement, prend corps. Elle a commencé par le refus de l'argent sale. Cela aurait dû aller de soi. Mais, on le rappellera, il a fallu une forte pression, notamment celle des Etats-Unis, pour que la Suisse légifère pour réprimer les délits d'initiés ou le blanchiment.

Si la qualité commence par le respect du Code pénal, elle ne s'y limite pas. Quels sont les rapports d'une entreprise avec le tiers monde, avec l'environnement, avec son personnel? Curiosité légitime pour qui devient «copropriétaire» d'une entreprise. Les caisses de pension américaines, notamment, veulent avoir des réponses à ces questions avant d'investir. Des analyses prenant

en compte des critères de qualité ont été mises en place dans les pays anglosaxons. Petite illustration des points sur lesquels les investisseurs voulaient être renseignés: activités militaires, Afrique du Sud, expérimentation animale, élevage en batterie, tabac, alcool, jeux de hasard, énergie atomique, bois tropicaux, biologie génétique, soutien à des groupes politiques.

En Suisse, sous la responsabilité de l'économiste Pier Luigi Giovannini, Centre Infos a été créé (voir l'encadré). Une étude sur Ciba-Geigy permet de le juger à l'œuvre.

Un bon choix

L'industrie chimique se prête particulièrement à une telle étude. La chimie, et notamment les pesticides, pose des problèmes aigus de relation avec le milieu naturel. Où va la biologie génétique? Quelles sont les limites de la vivisection? A quelle règle est soumise l'exportation de médicaments?

Ciba-Geigy a choisi, de surcroît, l'ouverture. La société a publié, il y a deux ans, des lignes directrices «Vision 2000», où elle s'engage à planifier, dans le long terme, son développement dans le respect de l'environnement et selon les critères d'une déontologie économique et sociale. De si belles intentions affichées ne l'autorisaient pas à se dérober aux regards et aux questions critiques.

On relèvera, à titre d'exemple, que Ciba-Geigy s'est engagé à ce que les critères écologiques en vigueur en Suisse soient respectés dans toutes les unités de production du monde entier. Voilà qui devrait apporter un démenti aux allégations montées en mousse médiatique selon lesquelles Ciba-Geigy doit transférer hors de nos frontières ses laboratoires à cause des exigences écologiques suisses.

Bon point encore pour la décision prise en février 1990 de n'exporter vers le tiers monde que des produits enregistrés dans au moins un pays de l'OCDE. Les domaines critiques sont longuement

relevés aussi par Centre Info. Ciba-Geigy, pour se limiter à ce seul exemple, est le plus gros producteur d'Atrazin: part de ce marché, 60%.

Un outil syndical

Les relations avec les travailleurs font partie aussi de l'appréciation. Quel rapport la société entretient-elle avec le syndicat, qui ne recrute que 17% des travailleurs? En revanche, 58% des collaborateurs suisses détiennent des actions! Le taux de rotation du personnel est faible, 5%, etc... Chacun de ces points (positif ou négatif) doit retenir l'attention et être suivi. Or les caisses de pension constituent le moyen de pression adéquat pour qu'ils soient pris en compte. Dans leurs possibilités d'investissement, figurent des actions suisses de première qualité. Mais avant d'acheter, les représentants du personnel doivent s'inquiéter de la qualité du placement. Centre Info leur apporte les réponses utiles.

Une dynamique peut s'instaurer sur cette base. Pourquoi les syndicats, les associations du personnel n'utiliseraient-ils pas cet outil aussi bien que les organisations de protection de l'environnement? Les analyses de Centre Info, pour s'imposer, ne peuvent être qu'impartiales et sans parti pris. Mais leur existence même, leurs résultats, constituent un remarquable moyen de pression. Encore faut-il vouloir s'en servir. ■

Recherche et information

Centre Info a été créé en 1990 par Pier Luigi Giovannini, sous la dénomination exacte de Recherche et Information sur la responsabilité des entreprises et des investisseurs.

Il fournit des études sur les entreprises, selon des critères sociaux ou écologiques. Il intervient comme conseil aux entreprises étrangères. Il procède, à la demande, à des examens de portefeuille selon les critères retenus par le client. Il collabore avec les institutions étrangères, notamment américaines, qui poursuivent le même but, ce qui lui donne du poids auprès des responsables des entreprises suisses.

Centre Info, Stalden 30, 1700 Fribourg.